

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 161/7° L de la Chambre des Députés qui fixe la date d'ouverture et la durée de la première session ordinaire 1971 et portant convocation /de la Chambre des Députés (rendue exécutoire par arrêté n° 71-432/SG/CD du 20 mars 1971)

n° 161/7° L de la

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
20 mars 1971

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1971

Date du numéro
10 avril 1971

VISAS

La Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas, Vu la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas, notamment son article 28; À adopté dans sa séance du 20 mars 1971 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°. — La date d'ouverture de la 1° session ordinaire de 1971 de la Chambre des Députés est fixée au mardi 23 mars 1971. à 9 heures. Art. 2. — La durée de cette session sera au maximum de deux mois.